

Salaires réalités et idées fausses

snesup-fsu



« les profs sont bien payés en France »

faux

En France, les salaires des enseignants et des enseignants-chercheurs sont en moyenne **35% moins élevés que ceux des agents de la fonction publique d'état de qualification équivalente**.

Leur charge de travail a augmenté et la réforme des 35 heures ne leur a pas été appliquée, de nouvelles missions s'empilent et les années universitaires s'allongent

http://en.wikipedia.org/wiki/File:Professor_salaries.svg

Comme les Allemands, nous sommes moins bien payés que nos homologues européens ! En moyenne -30% de moins qu'un enseignant-chercheur hollandais ou danois, -50% qu'un luxembourgeois, anglais ou suisse et -20% qu'un belge.

Philip G. Altbach et al (ed.), Paying the Professoriate, A global Comparison of Compensation and Contracts. Routledge, 2012

Début de carrière

SMIC brut 2016 : 1 466,62 €

Agrégé (Bac +5), 1er échelon IB 427 :
1 754,88 €, soit **1,20 SMIC !**

MCF (Bac +8), 1er échelon IB 530 :
2 102,15 €, soit **1,43 SMIC !**

« la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires atteint -25% depuis 1990, soit 3 mois de salaire en moins »

vrai

Pour la sixième année consécutive, le gouvernement a décidé de prolonger le **gel de la valeur du point d'indice en 2015**.

Les conséquences sont redoutables. La perte de pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000 du point sur l'indice des prix (hors tabac) est de **-15,2%, dont -7% depuis le gel du point d'indice après juillet 2010** (-25% depuis les années 90).

Si la valeur du point d'indice avait suivi l'inflation il devrait s'élever aujourd'hui à : 5,4 €. Or en janvier 2016 la valeur du point (cela depuis le 1er juillet 2010) est toujours de 4,6303 €, soit une perte de valeur de 0,77 € pour chaque point.

Jusqu'à quand et jusqu'à quel niveau laisserons-nous nos gouvernants réduire nos salaires ?

« Lors du calcul des pensions de retraite la valeur du point à l'indice atteint est le premier élément pris en compte »

vrai

Fins de carrière (comparaison janvier 2000 / janvier 2016)

Grille catégorie C

Salaires indiciaires bruts à l'indice 369 : 1 709 €.
Salaires indiciaires bruts s'il avait suivi l'inflation* :
1 993 €, soit une **perte mensuelle de 284 €**

Salaires indiciaires bruts à l'indice 430 : 1 991 €.
Salaires indiciaires bruts s'il avait suivi l'inflation* :
2 322 €, soit une **perte mensuelle de 331 €**



Grille catégorie A

Salaires indiciaires bruts à l'indice 658 : 3 047 €.
Salaires indiciaires bruts s'il avait suivi l'inflation* :
3 553 €, soit une **perte mensuelle de 506 €**

Salaires indiciaires bruts à l'indice 821 : 3 801 €.
Salaires indiciaires bruts s'il avait suivi l'inflation* :
4 433 €, soit une **perte mensuelle de 632 €**

* sur la base des indices INSEE

Ce gel annule l'effet des avancements et des promotions !

journée de grève et de manifestation 26 janvier 2016

snesup-fsu



« Pour l'augmentation de nos salaires »

**Avec le SNESUP-FSU,
disons STOP à la réduction de nos salaires !**

Exigeons le dégel du point d'indice
et un rattrapage de la perte de notre pouvoir d'achat depuis 2010 !

« Contre la réforme du collège »

Le SNESUP soutient les syndicats du second degré qui condamnent la réforme du collège telle que proposée par le gouvernement.

Celle-ci présentée comme une réforme pédagogique s'avère être une réforme politique qui, loin de résoudre l'échec scolaire, réduit l'offre et l'ambition scolaire. En imposant l'interdisciplinarité, sans y associer les moyens nécessaires et au détriment des horaires disciplinaires, elle met de fait les savoirs à la marge. A moyens constants, elle participe à mettre en concurrence les disciplines et les enseignant-e-s tout en accordant un pouvoir accru aux chefs d'établissement. Rien d'étonnant à ce qu'une majorité d'enseignant-e-s y soit dès lors opposée.

Le combat doit être celui de l'éducation de toutes et tous, avec une visée ambitieuse et émancipatrice, qui place les savoirs au coeur du processus, contre une école du socle qui creuse encore plus les inégalités

sociales et territoriales. Cette école est celle de nos enfants, celles des futurs étudiant-e-s que nous souhaitons accueillir à l'Université.

Le SNESUP ne peut que s'associer aux revendications portées par les collègues du second degré qui, au-delà, concernent bien plus largement le devenir de notre société.



Le 26 janvier, toutes et tous en grève !